

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **RES-CH-103**

Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur d'un bâtiment tertiaire

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants de surface totale chauffée inférieure ou égale à 10 000 m² raccordés à un réseau de chauffage urbain.

Cette opération ne s'applique pas aux réhabilitations de postes de livraison dès lors qu'elles réduisent les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L 229-5 du code de l'environnement exploitée par le bénéficiaire.

2. Dénomination

Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur par le remplacement de la totalité des éléments constitutifs du primaire du poste de livraison.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le remplacement des éléments constitutifs du primaire du poste de livraison porte sur :

- l'échangeur;
- la régulation primaire ;
- les pompes sur fluide primaire (lorsque le poste de livraison en est équipé) ;
- l'isolation thermique.

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne le remplacement des équipements constitutifs du primaire du poste de livraison : échangeurs, éléments de régulation, éléments d'isolation thermique et pompes (lorsque le poste de livraison en est équipé).

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne le remplacement des équipements constitutifs du primaire du poste de livraison avec leurs marque et référence et est accompagnée d'un ou plusieurs documents issu(s) du fabricant indiquant que les équipements installés sont des échangeurs, des éléments d'isolation thermique et des pompes (lorsque le poste de livraison en est équipé).

4. Durée de vie conventionnelle

20 ans.



5. Montant de certificats en kWh cumac

Secteur d'activité	Montant en kWh cumac par m ² de surface chauffée	
Bureaux	260	
Enseignement	180	
Santé	240	
Commerces	200	
Hôtellerie - Restauration	350	
Autres	180	

	Zone climatique			
	H1	1,1		
X	H2	0,9		
	Н3	0,6		

Surface			
chauffée (m²)			
S			

X



Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée RES-CH-103, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ RES-CH-103 (v. A16.1) : Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur par le remplacement de la totalité des éléments constitutifs du primaire du poste de livraison.

*Date d'engagemen	nt de l'opération (ex : date d'a	acceptation du devis):		
		: date de la facture) :		
=	ture :			
*Nom du site des tr	avaux:			
*Adresse des travau	ıx :			
Complément d'adre	esse:			
*Code postal:				
*Ville :				
*Bâtiment tertiaire	existant depuis plus de 2 ans	à la date d'engagement de l'opération	: □ OUI	□NON
*Secteur d'activité	:			
□ Bureaux	□ Enseignement	☐ Hôtellerie /Restauration	□ Santé	
□ Commerces	□ Autres secteurs			
*Surface totale char	uffée (m²):			
	_	ur porte sur le remplacement de la total	lité des éléments	suivants, constitutifs du
primaire du poste de	e livraison :			
- l'échangeur ;				
- la régulation prima		e de livraison en est équipé);		
- l'isolation thermiq		e de inviaison en est equipe),		
	1			
A ne remplir que	si les marques et référence	es des équipements ne sont pas mer	ntionnées sur la	preuve de réalisation de
l'opération :	•			•
- Échangeur				
*Référence :				
- Régulation primai	re			
*Marque :				
*Référence :				
- le poste est équipé	de pompes sur fluide prima	ire: □ OUI □ NON		
si oui				
*Marque :				
*Référence :				
- Isolation thermiqu	ie			
*Référence :				